

CAFOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 septembre 2020)

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia
13, rue Boileau
75016 Paris

Concept Audit Et Associes
1-3, rue du Départ
75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2020)

A l'Assemblée générale de la société
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 30 septembre 2020, le montant des titres de participation s'élève à 87 834 milliers d'euros en valeur nette pour un total bilan de 182 187 milliers d'euros.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués et d'autres méthodes en tant que besoin.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon de titres de participation déterminé selon des critères quantitatifs et qualitatifs à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés le cas échéant sur ces capitaux propres

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Notre appréciation nous a permis de confirmer le coût moyen pondéré du capital retenu sur la base de l'observation du marché.

2. Créances clients et comptes rattachés

Risque identifié

Au 30 septembre 2020, le montant des créances clients et comptes rattachés s'élève à 16 051 milliers d'euros en valeur nette pour un total bilan de 182 187 milliers d'euros.

La Société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 1.4 de l'annexe.

Compte tenu du caractère significatif des créances clients au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur de recouvrement, nous avons considéré que l'évaluation des valeurs de recouvrement constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société décrite dans la note 1.4 « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 30 septembre 1998 pour le cabinet Concept Audit & Associés et du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre.

Au 30 septembre 2020, le cabinet Concept Audit & Associés était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption, dont dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia dans la seconde année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia

Concept Audit & Associés

Lionel ESCAFFRE

David BAROUCH



Centrale d'Achat Française pour l'Outre Mer

SA
CAFOM

COMPTES SOCIAUX
AU
30 SEPTEMBRE 2020

ACTIF	Exercice clos le		Variation
	30/09/2020 (12 mois)	30/09/2019 (12 mois)	

	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 911 087	1 686 831	4 224 256	4 291 168	- 66 912
Fonds commercial	25 554 951	16 223 535	9 331 416	19 562 721	- 10 231 305
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains				1 062 105	- 1 062 105
Constructions				2 753 559	- 2 753 559
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	189 113	153 140	35 973	52 362	- 16 389
Immobilisations en cours					
Autres participations	197 601 704	109 767 969	87 833 735	96 302 772	- 8 469 037
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	467 387	10 143	457 244	130 546	326 698
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 323 777		2 323 777	5 250 174	- 2 926 398
TOTAL (I)	232 048 019	127 841 618	104 206 400	129 405 407	- 25 199 007

Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	16 050 688		16 050 688	59 916 687	- 43 866 000
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	3 217		3 217	28 490	- 25 274
. Personnel					
. Organismes sociaux	1		1	2 931	- 2 931
. Etat, impôts sur les bénéfices	138 397		138 397	138 397	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 012 418		1 012 418	3 953 715	- 2 941 298
. Autres	54 175 257	6 010 791	48 164 466	34 597 009	13 567 457
Valeurs mobilières de placement	231 846		231 846	231 846	
Disponibilités	12 063 447		12 063 447	93 382	11 970 065
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	316 236		316 236	1 511 898	- 1 195 662
TOTAL (II)	83 991 505	6 010 791	77 980 714	100 474 355	- 22 493 641
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	316 039 524	133 852 409	182 187 114	229 879 762	- 47 692 648

PASSIF	Exercice closé 30/09/2020 (12mois)	Exercice closé 30/09/2019 (12mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 47 912 776)	47 912 776	47 912 776	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776	32 328 776	-
Ecart de réévaluation			-
Réserve légale	4 533 986	4 533 986	-
Réserves statutaires ou contractuelles			-
Réserves réglementées	15 651	15 651	-
Autres réserves			-
Report à nouveau	73 058 912	103 172 570	- 30 113 658
Résultat de l'exercice	- 33 620 077	- 30 113 657	- 3 506 420
TOTAL (I)	124 230 024	157 850 102	- 33 620 078
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			-
Provisions pour charges			-
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Autres Emprunts obligataires			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-
. Emprunts (*)	22 692 740	27 032 406	- 4 339 666
. Découverts, concours bancaires	3 461 845	10 186 497	- 6 724 652
Emprunts et dettes financières diverses			-
. Divers	7 680 829	4 142 936	3 537 893
. Associés	6 267 639	7 699 443	- 1 431 804
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 638 809	7 803 831	- 1 165 022
Dettes fiscales et sociales			-
. Personnel	37 299	65 872	- 28 573
. Organismes sociaux	243 332	209 566	33 766
. Etat, impôts sur les bénéfices			-
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 849 540	14 805 147	- 3 955 608
. Etat, obligations cautionnées			-
. Autres impôts, taxes et assimilés	84 298	83 202	1 096
Autres dettes	760	760	-
Produits constatés d'avance			-
TOTAL (IV)	57 957 090	72 029 660	- 14 072 570
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	182 187 114	229 879 762	- 47 692 648

	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Variation absolue
Prestations de services	25 029 519	25 736 263	- 706 744
Chiffres d'affaires Nets	25 029 519	25 736 263	- 706 744
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	295 287	285 402	9 885
Autres produits	4		4
Total des produits d'exploitation (I)	25 324 810	26 021 665	- 696 855
Autres achats et charges externes	22 738 993	22 025 342	713 651
Impôts, taxes et versements assimilés	102 374	128 895	- 26 521
Salaires et traitements	614 830	765 060	- 150 230
Charges sociales	330 547	340 930	- 10 383
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 076 520	1 176 545	- 100 025
Dotations aux provisions sur actif circulant			-
Dotations aux provisions pour risques et charges			-
Autres charges	105 000	125 103	- 20 103
Total des charges d'exploitation (II)	24 968 264	24 561 875	406 389
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	356 546	1 459 790	- 1 103 244
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			-
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	2 707 957	2 622 089	85 868
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-
Produits financiers de participations	5 927 484	12 516 338	- 6 588 854
Produits des autres valeurs mobilières et créances	927	746	181
Autres intérêts et produits assimilés	536 568	544 443	- 7 875
Reprises sur provisions et transferts de charges		14 955	- 14 955
Total des produits financiers (V)	6 464 979	13 076 482	- 6 611 503
Dotations financières aux amortissements et provisions	50 858 165	33 165 000	17 693 165
Intérêts et charges assimilées	849 820	1 074 675	- 224 855
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			-
Total des charges financières (VI)	51 707 985	34 239 675	17 468 310
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 45 243 006	- 21 163 193	- 24 079 813
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	- 42 178 504	- 17 081 314	- 25 097 190

	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	119 305		119 305
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 554 485	133 753	5 420 732
Reprises sur provisions et transferts de charges	21 364 032	7 914 320	13 449 712
			-
Total des produits exceptionnels (VII)	27 037 822	8 048 073	18 989 749
			-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 575 751	23 293	2 552 458
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 897 088	152 999	7 744 089
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 344 298	21 364 032	- 12 019 734
			-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	19 817 137	21 540 324	- 1 723 187
			-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 220 685	- 13 492 251	20 712 936
			-
Participation des salariés (IX)			-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 337 742	- 459 909	- 877 833
			-
Total des Produits (I+III+V+VII)	61 535 568	49 768 309	11 767 259
			-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	95 155 645	79 881 965	15 273 680
			-
RESULTAT NET	- 33 620 077	- 30 113 656	- 3 506 421
			-
			-

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 30 SEPTEMBRE 2020

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dont le total est de 182 187 114 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte de 33 620 077 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 29 janvier 2021 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

NOTE I : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences de logiciels et des marques et des fonds de commerce.

Les marques ont été qualifiées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie de base l'existence d'un différentiel de marge capitalisé au coût des fonds propres. Ce différentiel de marge s'analyse comme le surprofit attribuable à la marque, au-delà de la rentabilité d'exploitation des seuls magasins, utilisée pour vérifier la valeur des droits aux baux des magasins situés en France.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §4.2 de l'annexe.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

a. TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués, de la juste valeur d'actifs incorporels et immobiliers et d'autres méthodes en tant que besoin.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les autres immobilisations financières comprennent essentiellement les actions propres. Elles sont acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale, précédemment comptabilisées en titres immobilisés sont, suivant le règlement N°2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable, comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Les actions achetées sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat et font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées.

1.4 - CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non recouvrement.

1.5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable. L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

1.6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2020	30/09/2019
• Taux d'actualisation :	0.59%	0.47%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2017	Table INSEE 2017
• Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

1.7 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré.

NOTE II – FAITS MARQUANTS

CAFOM a signé le 15 avril 2020 l'acte de cession d'un ensemble immobilier détenu à Lyon pour un prix de 5 M€. Dans le même temps, le Groupe a remboursé en totalité (par anticipation) l'emprunt souscrit le 31 juillet 2018 avec Arkea.

La société CAFOM SA a cédé :

- 35% de sa participation dans la société Guadeloupe Mobilier pour un prix de 0.4 M€. Elle conserve ainsi 65% du capital et des droits de vote.
- 100% de sa participation dans la société Espresso Cap.

La société a déprécié les fonds de commerce rattachés aux magasins Habitat pour un montant de 9 344 K€ et les titres de participations de la société LGD pour un montant de 4 412 K€.

La société a procédé à une augmentation de capital sur la société Habitat Design International pour un montant de 46 398 K€ par incorporation de compte courant. La valeur nette comptable des titres de participation a été provisionnée dans son intégralité et la provision sur créance rattachée à été reprise pour un montant de 21 364 K€

Face à l'épidémie de COVID 19, la société a fermé l'ensemble de ses magasins ultra-marins pendant la première période de confinement en France, du 16 mars au 11 mai 2020 (du 24 mars au 20 avril 2020 en Nouvelle-Calédonie). Dans le respect des normes sanitaires, les entrepôts sur les différents territoires sont restés opérationnels pour réceptionner les conteneurs de marchandises et assurer les livraisons de ventes à distance. Ainsi, après un 1^{er} trimestre en progression de 3,2% et un 2^{ème} trimestre en hausse de 1,6% à fin février (2 mois), les ventes ont chuté de près de 40% sur le seul mois de mars. Le repli s'est accéléré en avril avec une baisse de 80 % du chiffre d'affaires commercial avant la réouverture progressive à partir du mois de mai.

Il a été mis en place dès le début de la crise sanitaire un plan d'actions pour réduire les coûts, obtenir de certains bailleurs des avoirs de loyers pendant la période de fermeture et recourir aux mesures de chômage partiel proposées par le Gouvernement.

La société a obtenu un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) pour un montant de 6.4 M€.

NOTE III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe CAFOM a annoncé la finalisation de la cession de sa filiale Habitat à Terence Capital, société détenue par Monsieur Thierry Le Guénic en date du 6 octobre 2020. Le périmètre de cession d'Habitat concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales. Habitat exploite actuellement 31 magasins en propre (25 en France, 1 à Monaco, 3 en Espagne et 2 en Suisse), 3 sites e-commerce (France, Espagne et Belgique) et une trentaine de magasins en franchise à travers le monde.

Le Groupe CAFOM continuera à exploiter en franchise 4 magasins Habitat en Outre-mer et reste propriétaire de la marque Habitat. Le nouvel actionnaire bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation de la marque et d'une option d'achat de cette dernière exerçable au plus tôt dans 3 ans. CAFOM a doté Habitat et son repreneur de la trésorerie nette nécessaire pour couvrir plus d'une année d'activité. Le Groupe assistera le repreneur en matière d'approvisionnement et de logistique dans le cadre de contrats de prestations de services.

NOTE IV – NOTES SUR LE BILAN

4-1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	31 466 038			31 466 038
TOTAL	31 466 038			31 466 038
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 062 105		1 062 105	0
Construction	4 248 421		4 248 421	0
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 763			30 763
Installations générales, agencements	3 716			3 716
Matériel de transport	65 114			65 114
Matériel de bureau	89 521			89 521
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	5 499 640		5 310 526	189 113
Immobilisations financières				
Participations	155 222 719	46 398 647	4 019 662	197 601 704
Autres titres immobilisés	130 546	504 811	167 970	467 387
Prêts et autres immobilisations financières	5 250 174	32 596	2 958 993	2 323 777
TOTAL	160 603 438	46 936 054	7 146 625	200 392 868
TOTAL GENERAL	197 569 116	46 936 054	12 457 151	232 048 019

Les autres titres immobilisés sont composés d'actions propres (destinées à des attributions ultérieures) et de titres BRED.

Au 30 septembre 2020, la Société détient 143 270 actions pour une valeur de 407 290 €.

Les prêts et autres immobilisations financières concernent les dépôts de garantie versés sur les baux souscrits par Cafom avec uniquement pour sous-locataires des filiales du Groupe Cafom.

4-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 612 149	10 298 217		17 910 366
Immobilisations corporelles	1 631 613	122 600	1 601 073	153 140
Titres auto contrôle	-	10 143		10 143
Titres de participations	58 919 947	50 848 022	-	109 767 969
TOTAL	68 163 709	61 278 982	1 601 073	127 841 618

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	8 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

4-3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	2 323 777	-	2 323 777
		-	-
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	16 050 688	16 050 688	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Etat – impôts sur les bénéfices	138 397	138 397	
Etat et autres collectivités	1 012 418	1 012 418	
Groupe et associés	49 254 715	49 254 715	
Débiteurs divers	4 929 757	4 929 757	
Charges constatées d'avance	316 236	316 236	
TOTAL	74 025 989	71 702 212	2 323 777

4-4 DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT AU 30 SEPTEMBRE 2020 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant				
Comptes clients	21 364 032		21 364 032	0
Autres créances	6 010 791			6 010 791
Valeurs mobilières de placement				

Dont Dotations et reprises

- d'exploitation	
- financières	
- exceptionnelles (1)	21 364 032

4-5 PRODUITS A RECEVOIR :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Factures à Etablir	528 314
Commissions à recevoir	1 688 601
Total des produits à recevoir	2 216 915

4-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes du bilan	Montant
Droit d'entrée	
Autres	316 235
TOTAL	316 235

4-7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776

4-8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	30/09/2019	Affectation de résultat	Dividendes	30/09/2020
Capital social	47 912 776			47 912 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776			32 328 776
Ecarts de réévaluation				-
Réserve légale	4 533 986			4 533 986
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées	15 651			15 651
Autres réserves				-
Report à nouveau	103 172 570 -	30 113 657		73 058 913
Résultat de l'exercice	- 30 113 657	30 113 657		-
TOTAL	157 850 102	0	0	157 850 102

Résultat au 30 septembre 2020 - 33 620 077

Capitaux propres à la clôture 124 230 025

Les bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par la Société et en cours de validité au 30 septembre 2020 se résume comme suit :

Nom des bsa	Date d'émission	Nombre de bsa souscrit	Prix de souscription	Prix d'acquisition	Date d'expiration	Nombre de bons exercés	Nombre de bons rachetés	Nombre de bons en circulation
managers 1	29/06/2016	152 640	0,197	30 070	30/07/2019	-	-	152 640
managers 2	29/06/2016	101 760	0,400	40 708	31/07/2021	-	-	61 056
total		254 400		70 778		-	-	213 696

Les bons de souscriptions d'action (« BSA ») Managers 1 sont arrivés à expiration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019 sans avoir été exercés.

4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Néant

4-10 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	3 461 845	3 461 845		
Emprunts et dettes auprès des établissements de	22 692 740	2 403 948	18 124 899	2 163 893
Dettes financières diverses	7 680 829	13 333	7 667 496	
Dettes Fournisseurs	6 638 809	6 638 809		
Dettes fiscales & sociales	11 214 469	11 214 469		
Groupe et associés	6 273 639	6 273 639		
Autres dettes	760	760		
TOTAL	57 963 091	30 006 803	25 792 395	2 163 893

4-11 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	1 400 592
Dettes fiscales et sociales	131 668
Intérêts courus	159 831
TOTAL	1 692 091

NOTE V – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en K€)

5-1 VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 25 030 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en Europe.

5-2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 6 465 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Dividendes reçus des filiales :	5 927 K€
▪ Refacturation des charges financières :	537 K€
▪ Autres produits financiers :	1 K€

TOTAL 6.465 K€

Les charges financières s'élèvent à 51.708 K €uros et se décomposent ainsi :

▪ Intérêts des emprunts :	850 K€
▪ Dotation financières	50 858 K€

TOTAL 51 708 K€

5-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	Produits	Charges
▪ Dotation/reprise sur immobilisations		9 344 K€
▪ Dotations/ Reprise sur créances	21 364 K€	
▪ Cession de titres auto détenus	144 K€	168 K€
▪ Cession de titres de participation	410 K€	4 020 K€
▪ Coûts de cession de filiales	K€	2 575 K€
▪ Cession d'immobilisation corporelles	5 000 K€	3 709 K€
▪ Autres	119 K€	K€
TOTAL	27 038 K€	19 817 K€

5-4 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Le résultat fiscal du Groupe fait ressortir une perte fiscale sur l'exercice de 4 214 K€.

Nature des différences temporaires	Montant en base
Accroissement	Néant
Allègement	Néant
Déficit reportable	64 128 K€

5-5 EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif
Cadres	5
Employés	-
TOTAL	5

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 5 personnes au 30 septembre 2020 contre 5 au 30 septembre 2019.

NOTE VI – AUTRES INFORMATIONS

6-1 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Au 30 septembre 2020, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 112 K€ contre 93 K€ au 30 septembre 2019.

6-2 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Titres de participations nets de provision	83 749	4 085
Créances		
Clients	13 764	1 759
Autres créances	45 950	1 750
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	3 899	3 700
Associés	6 114	154
Fournisseurs	991	268
Produits financiers		
Produits de participations	5 152	775
Intérêts	-	-
Charges financières		
Provision pour dépréciation	50 858	-
Abandons de créances		

6-3 CREDIT BAIL MOBILIERS

(En milliers d'euros)	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2020
Redevances payées	
Cumul des exercices précédents	2 284
Exercice	443
Total	2 727
Redevances restant à payer	
A moins d'un an	168
Entre 1 et 5 ans	
A plus de 5 ans	
Total	168

En K€	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2020
Valeur d'origine	2 505
Amortissements des exercices précédents	2 118
Amortissements de l'exercice	316
Total des amortissements	2 433
Valeurs nettes	72

6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2020, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/20	30/09/19
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaire		
Cautions solidaire sur financement	12 746	10 091
Cautions solidaire pour caution douane	2 706	4 447
Autres cautions solidaires	904	904
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	2 829	3 089
Nantissement de fonds de commerce	5 089	14 701

Le groupe apporte son soutien à ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs

6-5 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	30/09/2020	30/09/2019
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	165	306
Honoraires versées aux mandataires sociaux (*)	708	708
Jetons de présence versés aux mandataires sociaux	105	125

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

(*) La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 315 K€ contre 295 K€ l'année dernière.

NOTE VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<u>En milliers d'euros</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	200	200
Missions accessoires		
Sous total	200	200
Autres prestations		
Sous total	-	-

NOTE VIII – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	11 060	100%	10 758	10 758		-	37 206	1 419	
SAS VENTE UNIQUE	95	13 960	62,87%	3 636	3 636		78	120 186	5 463	972
SAS LGD	150	2 346	100%	9 403	4 991		550	19 378	-	1 835
SAS GUADELOUPE MOBILIER	50	4 216	65%	6 978	6 978		447	18 475	-	1 378
SAS GDI	38	150	100%	4 931	4 931		150	5 776	-	191
SAS COMADI	200	25 880	100%	31 036	31 036		800	58 886		871
SAS MUSIQUE ET SON	38	925	94%	1 880	1 349			1 538		19
SARL MSP	15	1 053	100%	507	507			1 338		25
SAS LCD	106	184	100%	4 798	4 798		600	19 454		311
SARL GUYANE MOBILIER	46	44	100%	8 401	8 401		420	6 598		189
SARL GSP	8	796	80%	103	103			827		164 - 120
SAS DIN	40	47	100%	240	240			1 603		88
SASU SIN	40	13	100%	40	40			64		7
SAS INTERCOM	46	299	100%	173	173			469		18
CAFOM MARKETING	88	63	100%	62	62		-	10 467		808 - 3 719
SARL CAFOM CARAIBES	10	415	100%	10	10		-	1 044		12
SAS DLC	150	1 675	100%	668	668		-	2 657		8
Habitat Design International	49 898	518	100%	104 319	-		-	49 893	-	8 352
Habitat Développement International	31	9	100%	50	50		-	247		18
SAS Habitat Guyane	100	310	100%	4 600	4 600		-	7 329	-	441
SAS MUSIQUE ET SON Guadeloupe	1	249	80%	1	1		-	467	-	39
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	693	80%	1	1		-	480		49
ESPACE IMPORT	838	563	51%	303	303		-	23 700		1 189 - 342
LA DOTHÉMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	725	100%	100	100		-	17 502	-	1 105
AMARENA	50	37	100%	50	12		-	-		-

- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)

CAFINEO	8 295	6 979	49%	4 065	4 065				3 372	775
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	10%	468	-					
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	2 018	49%	20	20				54	
ESPRESSOCAP	-	-	0%	-	-					